

**S.A. SMA**

Société Anonyme  
Capital social : 1 000 000 francs  
Siège social : 53, rue d'Antibes  
06400 - CANNES

*J SOG*  
Déposé au Greffe du Tribunal  
de Commerce de Cannes, le  
11 MAI 2001

RCS CANNES B 387 459 985  
Numéro de Gestion 92 B 317  
SIRET 387 459 985 00017

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DU 17 OCTOBRE 2000**

L'an deux mille

Et le 17 octobre à dix huit heures

Les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social sur convocation faite par le Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur *Antoine SANGLIER* préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur *Jérôme ARMAROLI* et Monsieur *Jacques SEVEN*, les deux actionnaires, présents et acceptants, représentant le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

*[Signatures]*

Madame *Liliane MUSSO* est choisie comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents possèdent cinq mille actions, soit plus du quart des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- La feuille de présence à l'assemblée,
- Le rapport du Conseil d'Administration,
- Le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le Président déclare que le rapport du Conseil d'Administration, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.


Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

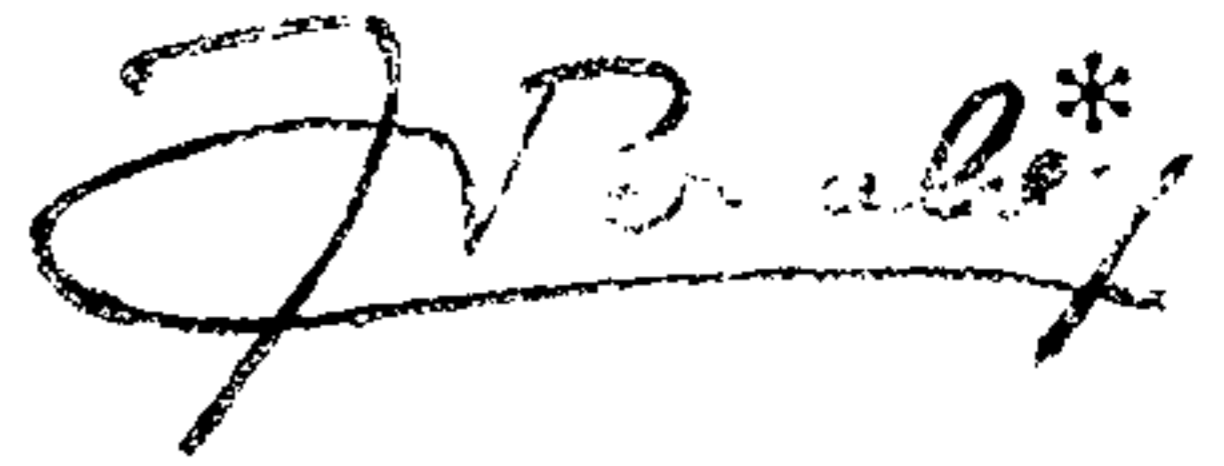
### ORDRE DU JOUR

- Nomination d'administrateur
- Pouvoirs à donner

Le Président donne lecture du rapport du Conseil d'Administration.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.





Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, décide de nommer :

. Monsieur *Laurent SANGLIER*,

demeurant : 399, chemin des Colles - 06250 MOUGINS

en qualité de nouvel administrateur en remplacement de Monsieur *Jacques SEVEN* démissionnaire pour raisons de santé pour la durée de son mandat qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, Monsieur *Laurent SANGLIER* présent à l'assemblée déclare accepter le mandat d'administrateur qui vient de lui être confié en précisant qu'il n'est pas titulaire de plus de huit mandats d'administrateur et qu'il n'est frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer ce mandat.

### DEUXIEME RESOLUTION

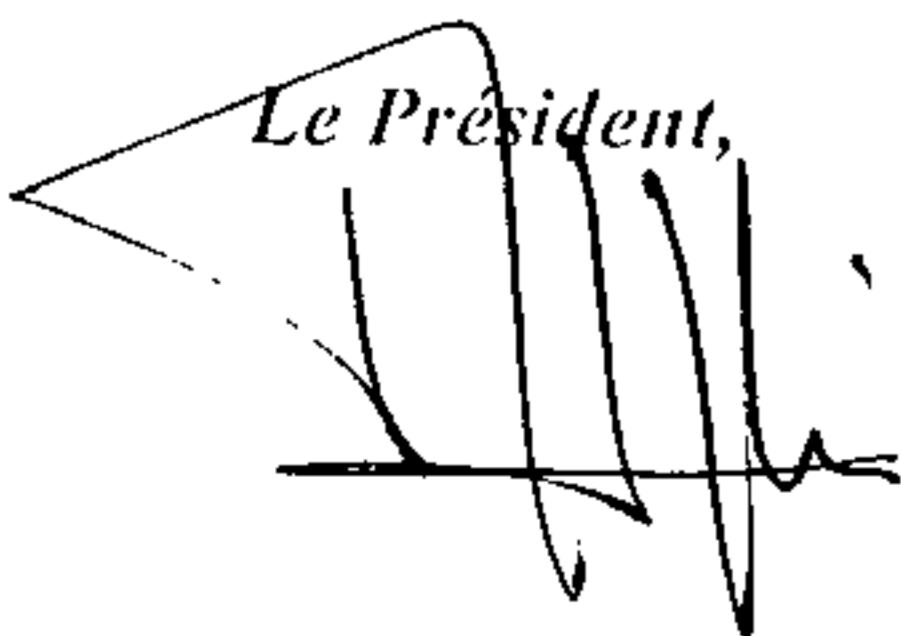
L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

*Le Président,*



*Les Scrutateurs*



*La Secrétaire*

